



Monsieur le Premier ministre,

La loi 2005-5 du 5 janvier 2005 a instauré un régime de retraite additionnelle obligatoire, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005. Il est ouvert aux enseignants et documentalistes sous contrat avec l'Etat. Ce régime est destiné à compenser progressivement et partiellement le différentiel existant entre les maîtres du privé et ceux du public, tous participant au service public d'Education.

Depuis janvier 2010, ce régime est menacé. Nous pensions l'alerte levée mais nous apprenons que vous envisagez une réforme drastique à effet de janvier prochain.

Cette réforme, si elle était mise en œuvre, aurait pour effet de diminuer nos droits et notre salaire net. Alors que notre employeur est le même que celui de nos collègues de l'enseignement public et que nos obligations sont identiques, nous verrions notre situation se dégrader par rapport à eux sur le plan de la retraite et du salaire net et ce, dans un contexte de diminution permanente du pouvoir d'achat.

Nous ne pouvons l'accepter !

Dès sa mise en place de ce régime, il était évident que ce régime serait déficitaire : l'Etat s'était engagé à augmenter sa part de cotisation et à utiliser les fonds du financement du Retrep (et de l'Atca pour l'enseignement agricole) dont le nombre de bénéficiaires diminue progressivement.

Que devient cet engagement ? Aurions-nous eu tort de le croire ?

Nous demandons à l'Etat de respecter ses engagements en prenant à sa charge le financement nécessaire à l'équilibre du régime. Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont plus qu'inquiets et resteront vigilants quant aux décisions qui seront prises. Ils sont déterminés à agir pour que l'Etat tienne ses engagements.

NOM :

Prénom :

Signature :

Établissement scolaire :